

Dix-neuvième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

13 novembre 2025

Français seulement

Genève, 10 novembre 2025

Point 8 de l'agenda

Échange de vues général

Document de travail

Soumis par la France *

1. Les restes explosifs de guerre font aujourd'hui encore une victime toutes les deux heures dans le monde. Après les conflits, la persistance de vastes zones contaminées par des restes explosifs de guerre est un obstacle au retour des populations déplacées, à la stabilisation et à la reconstruction et au retour à une vie économique et sociale normale.
2. La France poursuit une action ambitieuse en matière de lutte contre les restes explosifs de guerre et d'assistance aux victimes.
3. Lorsque les conditions le permettent, elle peut mettre à disposition des militaires spécialistes, comme elle l'a déjà fait en Irak, en Jordanie, au Sénégal, ou en Côte d'Ivoire.
4. La France est également engagée dans plusieurs programmes d'assistance spécifiques à des pays confrontés au danger des restes explosifs de guerre. Elle soutient ainsi l'Ecole Régionale de Déminage Humanitaire au Liban (ERDHL) ou le Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD) au Bénin. Elle organise, par ailleurs, des stages de formation à destination de stagiaires étrangers à l'école du Génie d'Angers.
5. En 2024, la France a appuyé la lutte contre les mines au Cameroun en contribuant à la mise en place de 11 antennes de déminage au sein des directions régionales de la Sûreté nationale par des formations et l'équipement de ces équipes.
6. Pour la détection des zones polluées par des engins explosifs, des méthodes innovantes, couplées à de nouvelles technologies explorées par de nombreuses entreprises, offrent des pistes encourageantes, telles que la reconnaissance par drone ou essaim de drones. L'intelligence artificielle, une fois « nourrie », permet ou permettra d'être sûr de la présence ou non de mines ou restes explosifs de guerre. Elle pourra ainsi permettre de connaître la densité des champs de mines au nombre de mines au mètre carré. Des évaluations sont en cours notamment en France. Des méthodes intrusives comprenant l'utilisation de micro-charges explosives ou bien de canons à eau ont également été développées depuis plusieurs années, afin de ne pas faire détonner l'engin et en réduire ainsi l'impact sur l'environnement.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

